COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 7 JUIN 2022

Etaient Présent(e)s : Mme Josiane SULECK, Mme Christine MOUTON, M. Gérard FOUQUET, Mme Sophie PIERARD, Mme Véronique MAGINET, M. Marc DEHONDT, Mme Marie-Claude POTTIER, Mme Leïla TOUATI, M. Frédéric GERMAIN, Mme Nathalie VERIE, M. Guillaume LEBRUN, M. Johan LECERF, Mme Suzanne CUSSENOT, M. Pierre-François LECOCQ, Mme Amandine TAQUET, Mme Christine LABROY,

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : M. Jean-Pierre LEBLANC procuration à Mme Josiane SULECK, M. Fabrice PELERIAUX procuration à Mme Sophie PIERARD, M. Sébastien TAVERNE procuration à Mme Nathalie VERIE, Mme Brigitte DUBOIS procuration à Mme Véronique MAGINET, M. Sébastien MICHEL procuration à M. Johan LECERF.

Absentes Excusées : Mme Carole DEVOS, Mme Nathalie LEBEGUE.

Absent(e)s : M. Bernard HASSELIN, Mme Géraldine DUBOIS, M. Marc BARSOUM, Mme Sylvie MAITREPIERRE.

16 Présent(e)s, 5 Procurations, 6 absent(e)s, soit 21 votants.

I-5-2 Nomination du Secrétaire de Séance.

A l'Unanimité par 21 Voix Pour, Mme Suzanne CUSSENOT est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

II-5-2 Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2022.

A l'Unanimité par 21 Voix Pour, le procès-verbal de la réunion du 10 mars 2022 est approuvé.

III-5-2 Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2022.

A l'Unanimité par 21 Voix Pour, le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2022 est approuvé.

IV-5-6 Modification de la délibération en date du 22 novembre 2021 fixant le montant des indemnités de fonction aux Maire, Adjoints et Conseillers municipaux délégués.

Considérant la nomination d'un 7ème conseiller municipal délégué, le conseil municipal, à la Majorité par 17 Voix Pour et 4 Abstentions (Mme VERIE + procuration, Mme TOUATI, Mme LABROY)

- Autorise madame Le Maire à percevoir une indemnité en deçà du maximum prévu,
- Fixe les taux des indemnités de fonction à compter du 1er juillet 2022 comme suit :

MAIRE		ADJOINTS		CONSEILLERS DELEGUES	
Taux maximal (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FPT)	Indemnité brute mensuelle	Taux maxi	Indemnité brute mensuelle	Taux maxi	Indemnité brute mensuelle
37.98%	1 477.19	**19.41%**	754.93	**5.01%**	194.86

V-7-5 Demande de subvention au titre de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération 2022.

A l'Unanimité par 21 Voix le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux prévus pour la sécurisation de la RD 236, Bd Liemans, tel que ci-dessous,
- Autorise madame le Maire à solliciter la subvention au titre de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

DEPENSES		RECETTES	
Montant HT des travaux	29 475.00	Subvention sollicitée	22 106.00
T.V.A. (20%)	5 895.00		
		Fonds propres de la commune	13 264.00
Montant TTC de l'opération	35 370.00	Montant TTC de l'opération	35 370.00

VI-7-3 Renouvellement de la ligne de trésorerie.

A l'Unanimité par 21 Voix Pour, le conseil municipal autorise le renouvellement de l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive pour un montant de 850 000€ pour une durée de un an auprès de la Caisse d'Epargne Hauts de France.

VII- 7-10 Récompense de fin d'année pour les enfants de CM2.

A l'Unanimité par 21 Voix Pour, le conseil municipal décide d'offrir aux 62 élèves qui entrent au collège un « baptême de l'air » pour un montant de 30€.

VIII-7-10 Cession d'un véhicule communal.

A l'Unanimité par 21 Voix Pour, le conseil municipal autorise madame le Maire à céder le véhicule communal Ford immatriculé FR-278-VM au prix de 16800€ et signer tous les documents afférents à ce dossier.

IX-7-1 Décision Modificative du budget primitif 2022.

A l'Unanimité par 21 Voix Pour, le conseil municipal autorise la décision budgétaire telle que ci-dessous :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			**FONCTIONNEMENT RECETTES**		
CHAP/ART	Désignation de l'article	MONTANTS	CHAP/ART	Désignation de l'article	MONTANTS
67-673-01	Titres annulés sur exercice antérieur	12 515.00	77-7788-01	Produits exceptionnels	-12 515.00
TOTAL		**12 515.00**	**TOTAL**		**-12 515.00**

INVESTISSEMENT DEPENSES			**INVESTISSEMENT RECETTES**		
OP/CHAP/ART	Désignation de l'article	MONTANTS	OP/CHAP/ART	Désignation de l'article	MONTANTS
10226.01	Taxe d'aménagement	800.00	024	Produits de cession	16 800.00
21-2182-020	Matériel de transport	16 000.00			
TOTAL		**16 800.00**	**TOTAL**		**16 800.00**

X-4-2 Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et détermination de la rémunération.

A l'Unanimité par 21 Voix Pour, le conseil municipal

1) Autorise, au maximum, le recrutement de **15** agents contractuels à raison de 8 heures/semaine annualisées soit une rémunération basée sur 6.16/35ème pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la surveillance de la cantine scolaire répartis dans les 5 écoles de la commune.

2) Autorise, au maximum, le recrutement de **5** agents contractuels à raison de 10 heures/semaine annualisées soit une rémunération basée sur 7.5/35ème pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la garderie du matin et du soir les lundis-mardis-jeudis et vendredis répartis dans les écoles de la commune.

3) Autorise, au maximum, le recrutement de **2** agents contractuels à raison de 8 heures/semaine annualisées soit une rémunération basée sur 6.16/35ème pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des locaux dans les écoles.

4) Fixe la rémunération en référence à l'indice brut 382, 1er échelon de l'échelle 3 de la Fonction Publique Territoriale.

XI- 4-4 Ouverture de 4 postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)

A l'Unanimité par 21 Voix Pour, le conseil municipal :

- Autorise l'ouverture de 4 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences. (2 postes au 12/07/2022 et 2 postes au 1er novembre 2022).

XII -4-4 Autorisation pour le recrutement de professeurs des écoles pour la surveillance de l' étude surveillée et/ou la surveillance de la cantine scolaire et fixation de la rémunération horaire

A l'Unanimité par 21 Voix Pour, le conseil municipal

- Autorise madame le Maire à recruter des professeurs des écoles pour la surveillance de l'étude et/ou la surveillance à la cantine scolaire
- Fixe la rémunération de l'étude au taux horaire de 22.34€
- Fixe la rémunération de la surveillance cantine au taux horaire de 11.91€.

XIII-4-2 Autorisation pour le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité et fixant la rémunération pour les centres aérés 2022.

A l'Unanimité par 21 Voix Pour, le conseil municipal

- **fixe** le nombre **maximum** de recrutement des centres de juillet et août 2022 tel que ci-dessous
- **fixe** la rémunération des animateurs telle que ci-dessous,
- **fixe** le nombre de jours de préparation des centres de juillet et août à 4 demi -journées maximum,
- **fixe** à 20 euros la ½ journée de préparation des centres de juillet et août 2022,
- **fixe** à 30 euros la nuitée pour les animateurs qui participeront au camping de juillet.

Petites vacances scolaires 2022

GRADE	FONCTIONS	DILPÔME REQUIS	REMUNEREATION (TI+IR+10% congés payés)
1 adjoint d'animation	Directeur	BAFD	Echelle C1-12ème échelon
2 adjoints d'animation	Animateur titulaire	BAFA	Echelle C1-9ème échelon
2 adjoints d'animation	Animateur stagiaire	1ère partie BAFA	Echelle C1- 8ème échelon
2 adjoints d'animation	Animateur non diplômé	Aucun	Echelle C1- 1er échelon

Centre de juillet 2022 : du 11 au 29 juillet - journée complète -

GRADE	FONCTIONS	DILPÔME REQUIS	REMUNEREATION (TI+IR+10% congés payés)
1 adjoint d'animation	Directeur	BAFD	Echelle C1-12ème échelon, base 19/30
6 adjoints d'animation	Animateur titulaire	BAFA	Echelle C1-9ème échelon, base 19/30
3 adjoints d'animation	Animateur stagiaire	1ère partie BAFA	Echelle C1- 8ème échelon, base 19/30
2 adjoints d'animation	Animateur non diplômé	Aucun	Echelle C1 -1er échelon, base 19/30

Centre d'Août 2022 du 1er au 26 août 2022 -1/2 journée -

GRADE	FONCTIONS	DILPÔME REQUIS	REMUNEREATION (TI+IR+10% congés payés)
1 adjoint d'animation	Directeur	BAFD	Echelle C1-12ème échelon , base 26/60
4 adjoints d'animation	Animateur titulaire	BAFA	Echelle C1-9ème échelon, base 26/60
4 adjoints d'animation	Animateur stagiaire	1ère partie BAFA	Echelle C1- 8ème échelon, base 26/60
1 adjoint d'animation	Animateur non diplômé	Aucun	Echelle C1- 1er échelon, base 26/60

XIV 4-5 Mise en place du Régime Indemnitaire RIFSEEP et CIA pour toutes les filières.

A l'Unanimité par 21 Voix Pour, le conseil municipal instaure, à compter du 1er janvier 2023 le régime indemnitaire RIFSSEP et CIA pour toutes les filières (technique, administrative, animation…).

XV- Autorisation pour la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF

A l'Unanimité par 21 Voix Pour, le conseil municipal :

- Autorise madame le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement, afin de garantir le paiement des prestations de service pour les équipements concernés par l'arrivée à échéance du CEJ au 31/12/2021 et géré par la collectivité.

XVI-8-3 Mise à jour du tableau des voies communales.

A l'Unanimité par 21 Voix Pour, le tableau des voies communales est mis à jour comme suit :

RUE	DENOMINATION	SUPERFICIE	LARGEUR	
Résidence Les chênes	Part de la R.D.336 à la résidence Caucheteur	147	5	V.C
Résidence Les roses	Entre l'avenue Léon Liémans et la Rue d'Assevent et se termine en impasse	231	5	V.C
Rue de la Famille Ouvrière (rue de Maubeuge)	De la R.D.336 au relais télé et se termine en impasse	176	3	V.C
Résidence les Œillets	Du chemin d'Hautmont et se termine en impasse	191	5	V.C

Impasse des Poiriers	Dessert les habitations N°25 et 26 au Verger et se termine en impasse	30	4	V.C
Rue d'Assevent le Verger	Des habitations n°23/24 aux habitations n°11et 10	170	5	V.C
Rue du verger	De la R.D.136 à l'habitation n°28	160	5	V.C
Impasse des Pommiers	Dessert les habitations n°13 et 14 à partir de la rue d'Assevent du verger	100	5	V.C
Hameau des Saules	De l'habitation n°1 à la R.D.136	230	5	V.C
Impasse des Pruniers	Dessert l'entrée des habitations n°17 et 18 à partir du verger	60	3,5	V.C
Rue Jean Moulin	de la rue des Viviers à la rue des Viviers	289	4	V.C
Rue Yvonne Abbas	de la rue Jean Moulin et se termine en impasse	172	4	V.C

XVII-3-5 Reprise de la compétence voirie à la CAMVS pour les voies telles que reprises dans le tableau ci-dessous.

A l'Unanimité par 21 Voix Pour, le conseil municipal :

- Autorise que la commune reprenne la compétence voirie pour les voies suivantes :

COMMUNE	N° voie	Appellation	Désignation	Longueur en m	Largeur en m	Catégorie
ROUSIES	103	Chemin d'Hautmont	De la R.D.936 à la V.C.101 et se termine en impasse	503	5	V.C
ROUSIES		Impasse Phenix	RUE D'ASSEVENT	70	7	V.C

XVIII - 7-10 Reprise d'une concession funéraire

A l'Unanimité par 21 Voix Pour, le conseil municipal autorise la reprise de la concession N° 608, section 6, allée 12.

XIX - Jury criminel - tirage au sort des personnes susceptibles de siéger au jury

La liste des jurés a été dressée conformément à la circulaire en date du 12 avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H15.

VILLE DE ROUSIES (NORD)

Rousies le 14 Juin 2022
Le Maire, Josiane SULECK